

À Bouvron, restitution des travaux des élèves en présence des élus (voir page 4)



PLUih : le Pays de Blain demain

► Le mot du Président

Le PLUih est un document de planification qui permet de guider le développement du territoire sur le temps long (entre 10 et 15 ans).

Après une première phase de diagnostic permettant de comprendre finement le fonctionnement du territoire et d'identifier les défis auxquels nous serons amenés à répondre, les élus de la Communauté de Communes et des communes membres du Pays de Blain ont déterminé le grand cadre dans lequel nous souhaitons engager le territoire pour les quinze prochaines années.

Entre préservation de la biodiversité, gestion des aléas naturels, et notamment la gestion des inondations, vitalité économique, redynamisation des centre-bourgs, gestion de l'urbanisation, développement de nouvelles mobilités,... le Projet d'Aménagement et de Développement Durables -PADD- que nous vous présentons a pour ambition de répondre aux défis à venir.

Dans cette lettre d'information, vous trouverez les grandes intentions et objectifs que nous souhaitons porter pour développer le territoire.

Ces ambitions politiques permettront de construire le règlement écrit et graphique (plan de zonages) instituant les règles d'aménagement que la prochaine équipe communautaire construira.



► PLU + «i» + «h» = PLUih

Le Plan Local d'Urbanisme -PLU- est un document d'urbanisme permettant d'exprimer le projet politique porté par les élus à long terme, et de gérer les autorisations du droit des sols, et notamment les droits à construire.

Le «i» signifie que le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes de la Région de Blain, regroupant les villes de Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais.

Le «h» signifie qu'une attention supplémentaire est apportée au volet habitat, permettant de fusionner dans un seul et même document le Plan Local d'Urbanisme -PLU- et le Programme Local de l'Habitat -PLH-.

Les habitants du Pays de Blain traversent les frontières communales tous les jours : pour se rendre au travail, aller faire leurs courses, pratiquer des activités sportives ou de loisirs. Il n'est donc plus possible de limiter la réflexion et l'aménagement à l'échelle communale, sans se soucier des actions engagées par les communes voisines.

► Les objectifs du PADD en chiffres

▼ HABITAT

100

logements par an, dont 67 % sur Blain, soit 1 500 logements sur 15 ans.



▼ CONSOMMATION FONCIÈRE

-30%

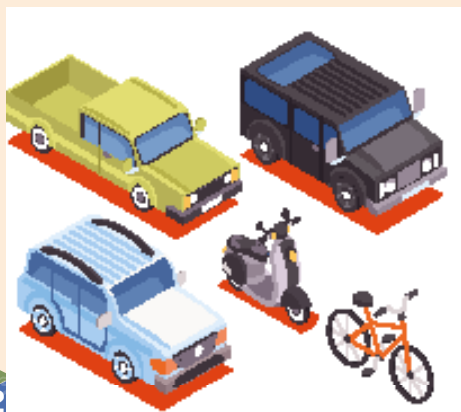
réduction de la consommation de surfaces agricoles naturelles et forestières par l'urbanisation (par rapport à la période 1999-2012).



▼ MOBILITÉS

50%

des déplacements enregistrés sur le territoire sont inférieurs à 3 kilomètres.



Le Plan d'Aménagement (PADD), une définition du

Le projet intercommunal s'articule autour de 5 grands axes :



2



DÉPLOYER LA STRATÉGIE D'ACCUEIL ÉCONOMIQUE POUR DYNAMISER LA CRÉATION D'EMPLOIS

1. Conforter les secteurs d'activités pourvoyeurs d'emplois en accompagnant leurs évolutions

2. Proposer des solutions d'implantation et de localisation à toutes les étapes du développement des entreprises

3. Contribuer à une meilleure attractivité du territoire pour renouveler et densifier le tissu économique

4. Favoriser l'offre commerciale dans les centralités

1 FAVORISER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE ET CONTRIBUER À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Intégrer la vulnérabilité du territoire face aux risques et anticiper l'évolution des aléas

2. Recentrer et optimiser les développements pour un territoire des courtes distances.

3. Améliorer les performances énergétiques et environnementales du bâti

4. Développer une production d'énergies renouvelables diversifiée

En parallèle de l'élaboration du PLUih :



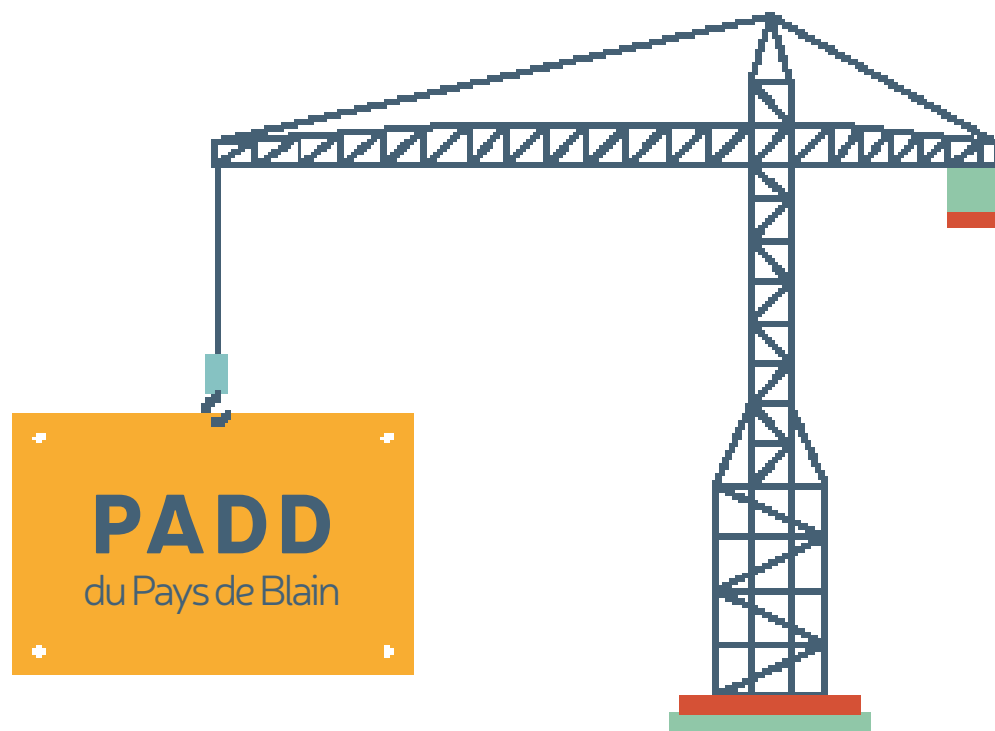
- le Schéma intercommunal de déplacements cyclables



- la Stratégie énergétique territoriale

Plan de Développement Durables

du projet de l'intercommunalité



3 PRENDRE EN COMPTE ET VALORISER LES ATOUTS ET CULTURES DU TERRITOIRE

1. Conforter l'identité du territoire et renforcer son rayonnement
2. Pérenniser et mettre en valeur les qualités du cadre de vie
3. Harmoniser les fonctions écologiques des milieux naturels avec les usages du territoire

4 DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT DIVERSIFIÉE MISANT SUR LA QUALITÉ DE VIE



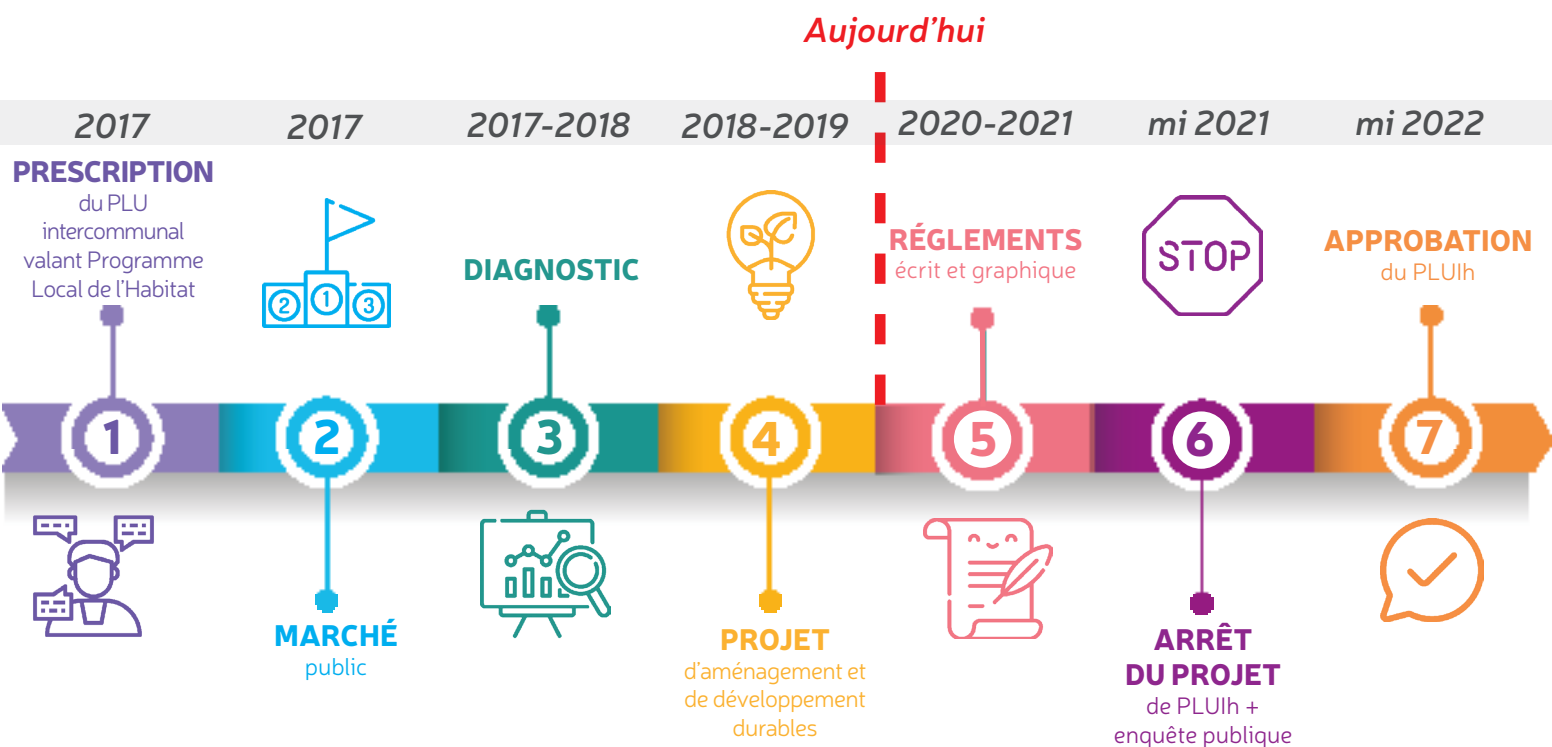
1. Maîtriser le développement de l'habitat pour accompagner la croissance démographique, tout en répondant aux enjeux de sobriété foncière (cf- les objectifs du PADD en chiffres)
2. Développer une offre de logements répondant aux besoins des habitants
3. Renforcer l'attractivité résidentielle et conforter la qualité de vie dans les opérations et au sein même des logements

5 RENFORCER UNE ORGANISATION TERRITORIALE QUI VALORISE LES ATOUTS ET COMPLÉMENTARITÉS DES COMMUNES

1. Œuvrer pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité du territoire intercommunal
2. Répartir et optimiser le développement du territoire autour d'un pôle structurant en lien avec des communes dynamiques



► Calendrier prévisionnel



► Retour en images

ATELIERS AVEC LES SCOLAIRES

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux questions liées à l'aménagement du territoire, dans l'ensemble de ses composantes (habitat, développement économique, paysages, biodiversité,...) et en lien avec les programmes scolaires, 4 classes de CM1 et CM2 sur Blain (École Sainte-Philomène) et Bouvron (Félix Leclerc et Saint-Sauveur) ont participé en janvier et février 2019 à un projet d'aménagement du territoire.

Sur leur commune respective et sur un site préalablement choisi, les élèves ont pu visiter l'espace qu'ils devaient aménager.

Constitués en petit groupe de 3 à 5 élèves, mêlant plusieurs profils (aménageur, paysagiste, habitant), les élèves ont pu présenter leurs projets travaillés en classes aux élus du territoire et parents présents lors d'une réunion de restitution à la mi-février 2019.

Deux éléments centraux sont apparus lors des différents projets : l'importance des espaces publics comme vecteur de vivre ensemble et la place de l'eau dans les projets d'aménagements. ■

